

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 juin 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) propose: Que le projet de loi C-255, Loi modifiant le Code criminel (loteries), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir gagné la loterie qui me permet de saisir la Chambre de ce projet de loi. Je ne sais pas combien de Canadiens savent que l'ordre de présentation des projets de loi se décide par un tirage au sort. Il est donc quelque peu ironique que l'objet de ce projet de loi, dont j'ai le plaisir de parler maintenant, soit les loteries. Il ne s'agit pas du tirage au sort des projets de loi, mais plutôt de toutes ces loteries qui coûtent un dollar ou deux, qui gagnent en popularité et où les chances de remporter le gros lot sont très minces.

Je ne prends pas la parole pour m'opposer au principe des loteries, même si je suis contre. Toutes les études montrent que les pauvres consacrent une plus grande proportion de leur revenu aux loteries que les mieux nantis.

J'ai pris récemment connaissance d'études intéressantes qui montrent que, de tous les jeux de hasard, dont les machines à sous et les courses de chevaux, c'est dans les loteries que les chances de gagner sont les plus minces et que les lots sont les plus bas. Ces études montrent de plus que les provinces canadiennes et les États américains,

d'où viennent bon nombre de ces données, recueillent une part de plus en plus grande du produit des ventes de billets, soit 49 ou 50 p. 100 en moyenne, et que les frais d'administration s'élèvent à 35 p. 100.

Je ne demande pas qu'on interdise les loteries. Ce projet de loi ne vise qu'à interdire la publicité sur celles-ci. J'espère pouvoir convaincre la Chambre dans les minutes qui suivent que, grâce à cette solution de rechange, nous pourrions limiter, comme il se doit, la popularité des loteries et des jeux de hasard dans notre société.

Il n'y a pas de meilleure façon d'aborder le problème que de parler de sa propre expérience. Ainsi, quand j'ai été élu député pour la première fois, toutes les formes de loteries étaient interdites.

[Français]

C'était durant les années 1970, et durant ce temps-là, il y avait deux formes de pari dans la société au moment où les loteries étaient illégales. On avait le *Irish Sweepstakes* qui avait beaucoup d'allure et on avait un réseau de personnes, au moins dans chaque communauté, qui vendaient des billets, envoyaient l'argent en Irlande, et on avait un pourcentage de gagnants. Et tout le monde notait, à l'époque, que l'État d'Irlande utilisait les fonds pour le financement des hôpitaux en Irlande.

[Traduction]

C'était l'un des principaux types de jeux de hasard qui existaient en ce temps-là, avant la légalisation des loteries. L'autre était le racket du jeu des nombres, qui occupe aujourd'hui une place infime dans la société canadienne, s'il en a même une. À l'époque où je travaillais dans le domaine du maintien de l'ordre, je m'intéressais de très près à l'évolution de ce racket au Canada. J'ai appris que, dans le milieu du crime organisé, il n'était plus considéré comme une source importante de revenus. C'est donc dire que la loterie produisait un effet très bénéfique sur deux des maux que j'ai voulu supprimer en tant que législateur lorsque j'ai été persuadé d'adhérer à l'idée d'une loterie canadienne administrée par l'État.